

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 25 septembre 2023

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT N°2 À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, François GIBERT à Sébastien MATHIEU, Christophe GUINOT à Emmanuel EXPOSITO, Thibault HEBRARD à Rose-Marie NIETO, Alain LECOINTE à Anne-Sophie GUICHET, Gérard LEFEVRE à Florent SIMMONET, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Michel PAILLEY à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Philippe TERRASSIN, Valérie VOLLAND à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD.

#### Titulaires absents excusés :

Gérard LABORDERIE, Alain LIAIGRE, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230925-C\_\_86\_09\_2023-DE



C- 86-09-2023

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

#### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT N°2 À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la phase d'initialisation du Programme national Action Coeur de Ville, la convention cadre signée le 11 juillet 2018 a installé le partenariat entre la **commune de Niort**, la **Communauté d'Agglomération du Niortais** et :

- Les **partenaires financeurs** : l'État, la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts, Action Logement Groupe (Comité Régional Action Logement), l'Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine,
- Les **partenaires locaux** : la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Centre Communal d'Action Sociale,

La phase de déploiement du programme s'est enclenchée avec le rapport stratégique « Une ambition partagée pour Niort et son territoire », support de l'avenant n°1, approuvé le 10 avril 2019. Il précise la stratégie globale pour rendre le territoire plus résilient face aux mutations économiques et aux inégalités sociales, intégrer les transitions démographiques, énergétiques, écologiques et numériques.

La cartographie des secteurs d'intervention issue du rapport stratégique a été transformée en arrêté préfectoral Opération de Revitalisation du Territoire le 3 juin 2019. L'ORT couvre la totalité du périmètre de la commune de Niort.

Ainsi, depuis le Comité de Projet d'installation le 1<sup>er</sup> avril 2018, 8 Comités de Projet sont venus témoigner de la dynamique partenariale, autour d'une approche transversale, fédératrice et innovante, avec des orientations fortes sur les transitions écologique et économique.

Le bilan quantitatif et financier de la période 2018-2022 rend compte d'une phase d'initialisation engagée par la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, impulsée par des investissements lourds qui ont suscité une mobilisation des partenaires, puis une prise de relais par la sphère parapublique et privée, conjuguée à une évolution des thématiques. En écho à la feuille de route Niort Durable 2030, les projets inaugurés dans l'Acte I – 2018-2022, illustrent le chemin parcouru dans le domaine de la culture, du sport, de la qualité du cadre de vie. Ce mouvement d'ensemble a favorisé un retournement d'image, une évolution de la perception de la ville et de son territoire qui, porte ses fruits en termes d'attractivité en suscitant l'investissement d'autres opérateurs de la sphère privée. C'est l'effet levier.

Le déploiement du programme témoigne de la diversification des projets et des maîtres d'ouvrage impliqués dans le temps. Il se traduit dans 64 Fiches Actions et leurs 158 opérations, embrassées dans un volume financier de 347 millions d'euros.

Le maintien de la labellisation des équipements publics, les projets lauréats, les labels décernés dans différents domaines auxquels la Ville de Niort accède atteste d'un engagement empreint de qualité qui caractérise la reconnaissance de la ville.

Les équipements publics modernisés voient leur fréquentation progresser. Une légère diminution de la vacance de longue durée du parc de logements privés à Niort et une progression des transactions immobilières sont observées. Le taux de vacance commerciale de 11,5% reste quant à lui inférieur au taux national à 12%.

Aussi, forts du bilan de l'Acte I du programme 2018-2022, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais confirment la prolongation de leur engagement au programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026. C'est l'Acte II du programme Action Cœur de Ville.

En Comité de Projet Action Cœur de Ville du 5 mai 2023, en accord avec les partenaires, le programme ACVII 2023-2026, à la fois national, transversal, partenarial, décentralisé et déconcentré, poursuit la stratégie en prolongeant les 5 axes thématiques et les 5 orientations stratégiques initiales, renforcés par des actions en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Le programme national s'ouvre par ailleurs aux secteurs de gare, action engagée, et aux entrées de villes. Niort est désignée avec 45 autres villes territoire pilote « intervention sur les entrées de ville ».

Près de 30 actions amorcées dans l'Acte I contribuent déjà aux enjeux de l'Acte II et d'autres prennent sens dans de nouvelles Fiches Actions. Les nouvelles actions programmées avec les partenaires du programme confirment la continuité et la constance des efforts engagés pour soutenir la mise en mouvement partagée au service du développement. Traversant la trajectoire 2023-2026 d'« une ambition partagée pour Niort et son territoire », dans un contexte de documents de planification renouvelés, les engagements d'ACVI seront consolidés, amplifiés et enrichis. Ils seront appliqués au triptyque des défis des transitions écologique, démographique et économique.

Le rapport, approuvé en Comité de Projet du 5 mai 2023, support de l'avenant N°2 est composé de trois parties :

- *Bilan ACVI 2018-2022 : Le bilan qualitatif et financier du déploiement du programme, dont celui des partenaires de la convention*
- *Trajectoire ACVII, 2023- 2026*
- *Fiches Actions : Liste et détails des Fiches Actions qui composent le plan d'action et la cartographie des périmètres des secteurs d'intervention*
  - *Les Fiches-Action avenantées et créées en 2022 (millésime ACVI)*
  - *Les Fiches-Actions créées (millésime ACVII)*

Le Comité Régional d'Engagement des financeurs réuni le 21 juillet 2023 a donné un avis favorable au projet d'avenant n°2, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre Action Cœur de Ville ;

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 079-200041317-20230925-C\_\_86\_09\_2023-DE



- Autorise le Président à le signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Président**